

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations

Conseil Communautaire ഇരുള്ളതു

Séance du Jeudi 29 Septembre 2022

L'an 2022, le 29 septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 23 septembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 23 septembre 2022.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Nombre de membres en exercice : 61 Nombre de membres présents : 48 Nombre de membres ayant

donné pouvoir : 5 Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres excusés : 1 Nombre de membres absents : 7

Date de convocation : 23 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité le :

1 1 OCT. 2022 et affichage le :

1 1 0CT. 2022 **7 - Finances Locales**

7.10 - Divers

Objet : Transfert des terrains du parc d'activité PIPA II entre la commune de Vire et l'Intercom de la Vire au Noireau

Noms des Conseillers			Excusés		
	Présents	* <u>Représenté(e) par</u> : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	Х				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Jean ELISABETH		
Mme Catherine CAILLY	Х				
M. Pascal DALIGAULT	х				
M. Sylvain DELANGE	х				
Mme Valérie DESQUESNE	х				
M. Jean ELISABETH	Х				
Mme Najat LEMERAY	Х				
LA VILLETTE			y		
M. Daniel BREARD	Х				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				Х	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	Х				

	1		Excusés		
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	Х				
TERRICE DE DRIVANCE					
TERRES-DE-DRUANCE M. Jean TURMEL	T I				Х
BEAUMESNIL	1			T	
M. Gilles PORQUET	Х				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY	x				
LECONTE					
LANDELLES-ET-COUPIGNY				2	
M. Denis JOUAULT	Х				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	Х				
NOUES-DE-SIENNE Mme Coraline BRISON-				1	1
VALOGNES	х	Day to the Late of			
M. Olivier JEANNEAU	×				
Mme Colette JOUAULT	Х				
Mme Bernadette LEROY					х
M. Georges RAVENEL	х				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	х				
			*		î:
SAINT-AUBIN-DES-BOIS M. Maurice ANNE	Х				
IVI. Maurice Anne				1	
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	Х				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	Х				
M. Alain DECLOMESNIL	Х				
M. Régis DELIQUAIRE			X : M. Didier DUCHEMIN		
M. Didier DUCHEMIN	Х				
M. Marc GUILLAUMIN	X		-		
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU	^				X
Mme Sandrine SAMSON	х				2,
Mme Cyndi THOMAS					х
	=				
M. Jean-Paul ANGENEAU	X			Ī	1
M. Frédéric BROGNIART			X : M. Jean-Paul ANGENEAU		
Mme Caroline CHANU	X		,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		
Mme Marie-Françoise		- / - - - -			
DAUPRAT	Х				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

	T		Excusés		
Noms des Conseillers	Présents	* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6) *A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)		N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	Absents
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	х				
Mme Marie-Noëlle BALLE					х
M. Lucien BAZIN	х				
Mme Marie-Ange CORDIER	х				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ					Х
M. Corentin GOETHALS	х				
Mme Catherine MADELAINE	х				
M. Gilles MALOISEL	х				
M. Pascal MARTIN	х				
M. Gérard MARY			X : Mme Valérie OLLIVIER		
Mme Marie-Odile MOREL	х				
Mme Valérie OLLIVIER	х				
M. Régis PICOT	х				
Mme Jane PIGAULT	х				
Mme Annie ROSSI	х				
M. Guy VELANY			X : M. Gilles MALOISEL		
TOTAL	48	0	5	1	7
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			48		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			53		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération en date du 19 décembre 2017, le conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a approuvé les modalités concernant le périmètre économique communautaire et les modalités de transfert des zones d'activités Economiques.

Compte tenu du transfert de l'emprunt de cette opération sur le Budget Annexe Pipa II vers l'Intercom de la Vire au Noireau, il convient de corriger la valeur de transfert entre les deux collectivités

Les valeurs de transfert proposés sont les suivants :

	Surfaces (délibération 2017)	Valeurs de transferts au m² (délibération 2017)	Surfaces retenues	Valeurs de transferts au m² corrigés
Tranche 1	71 651 M²	7,54€	70 363 M²	2,90 €
Tranche 2	174 086 M²	5,00€	160 500 M²	2,06 €
Zone humides + VRD et espaces verts	317 053 M²	en attente	364 053 m²	1,00 €

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 12 septembre 2022, il est demandé au Conseil communautaire de valider les valeurs de transfert ci-dessus détaillées.

VOTE						
Vote ordinaire à main levée :						
Pour :	53	Contre :	0	Abstentions :	0	
Adopté	à la majorité	⊠ Adopté a	à l'unanimité	☐ Non adopt	té	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits Au registre suivent les signatures.

Le Secrétaire de séance M. Corentin GOETHALS Le Président, M. Marc ANDREU SABATER



